

3 Développer les mobilités



Aménagement des routes départementales en agglomération

POURQUOI ?

Afin d'accompagner les communes dans leurs projets de réaménagement de leurs traverses en agglomération qui allient traitement architectural, amélioration du cadre de vie, régulation du trafic et de la vitesse, le Département finance intégralement le renouvellement de la couche de roulement par le biais d'une maîtrise d'ouvrage transférée.

Les communes doivent saisir le Département dès la réflexion de leurs projets afin qu'elles puissent bénéficier de l'ingénierie technique de la direction des Infrastructures et de la Mobilité et s'inscrire dans la programmation financière pluriannuelle départementale.

POUR QUI ?

Communes, communautés de communes et communautés d'agglomération si compétence transférée

CONTACT

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen

Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Ingénierie et Domaine public

contactroutes@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 01

